

Responsable d'atelier de productions horticoles

RNCP14852 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Sigle	BP — Brevet professionnel
Code(s) NSF	211
Formacode(s)	21027
Code(s) ROME	A1414, A1405
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/12/2021

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE · SIRET : 11007001800012

Partenaires habilités

15 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 15 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
CRTE FORMATION PROFESSIONNELLE HORTICOLE	783469794 00011	Former et organiser l'évaluation
EPLEFPA DU BOURBONNAIS	190300947 00016	Former et organiser l'évaluation
ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLES	199718040 00017	Former et organiser l'évaluation
ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLES CHAMBERY LA MOTTE-SERVOLEX (SAVOIE) (EPLEFPA) - LEGTA DE CHAMBERY LA MOTTE-SERVOLEX	197308133 00010	Former et organiser l'évaluation
ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLES DE MONTRAVEL-VILLARS	194212106 00018	Former et organiser l'évaluation
ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLES TERRE D'HORIZON - LEGTPA DE ROMANS SUR ISERE	192607919 00029	Former et organiser l'évaluation
GROUPE ANTOINE DE ST-EXUPERY SITE GIORGIO FRASSATI	777746199 00010	Former et organiser l'évaluation
LEGTA	197907686 00012	Former et organiser l'évaluation
LEGTA HECTOR SERRES	194007506 00018	Former et organiser l'évaluation
LEGTPA CHATEAULIN	192903417 00017	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 15 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp14852-responsable-d-atelier-de-productions-horticoles/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le titulaire de ce diplôme exerce son activité dans des contextes variés (plein champ, sous abri, hors-sol). Il assure la préparation des sols, la mise en place des cultures annuelles et pérennes, la récolte et la préparation des produits à la vente et réalise les différentes opérations de maintenance et d'entretien courant des engins, des bâtiments, des matériels et des installations. Il peut être amené à gérer et animer une équipe de travail.

S'il est responsable d'entreprise, régisseur ou gérant, le titulaire de ce diplôme assure la conduite et la gestion technico-économique de l'entreprise en toute autonomie.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Capacités générales

C 1 : Utiliser en situation professionnelle les connaissances et les techniques liées au traitement de l'information

C 2 : Situer les enjeux sociétaux et environnementaux liés à la production horticole

Capacités professionnelles

C 3 : Élaborer un projet professionnel dans le secteur horticole

C 4 : Caractériser le fonctionnement d'une entreprise horticole

C 5 : Communiquer dans une situation professionnelle

C 6 : Raisonner des choix techniques pour la conduite d'un atelier de productions horticoles

C 7 : Organiser le travail d'une équipe

C 8 : Effectuer le suivi technico-économique d'un atelier de productions horticoles

C 9 : Conduire une production horticole

C 10 : Réaliser en sécurité les opérations liées à l'utilisation et à la maintenance des matériels et équipements de l'exploitation horticole

C 11 et C12 : UCARE (unités capitalisables d'adaptation régionale à l'emploi)

Blocs de compétences

RNCP14852BC01 — UCG1 : Utiliser en situation professionnelle les connaissances et les techniques liées au traitement de l'information

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 12 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- Communiquer dans les situations de la vie professionnelle et sociale
- Utiliser les mathématiques dans des situations professionnelles
- Utiliser les technologies de l'information et de la communication

RNCP14852BC02 — UCG2 : Situer les enjeux sociétaux et environnementaux liés à la production horticole

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 12 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- Identifier l'impact de la production horticole sur l'environnement
- Caractériser les liens entre le secteur horticole et la société

RNCP14852BC03 — UCP4 : Caractériser le fonctionnement d'une entreprise horticole

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 12 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- Situer l'entreprise dans son environnement
- Proposer des éléments de diagnostic de l'entreprise

RNCP14852BC04 — UCP5 : Communiquer dans une situation professionnelle

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 12 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- Communiquer en interne et avec les partenaires
- Rendre compte de son activité

RNCP14852BC05 — UCP6 : Raisonner des choix techniques pour la conduite d'un atelier de productions horticoles

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 12 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- Caractériser des végétaux horticoles
- Raisonner l'assolement et la rotation des cultures de l'atelier horticole

RNCP14852BC06 — UCP7 : Organiser le travail d'une équipe

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 12 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- Organiser un chantier de travaux horticoles
- Encadrer le travail de l'équipe sur un chantier

RNCP14852BC07 — UCP8 : Effectuer le suivi technico-économique d'un atelier de productions horticoles

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 12 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- Utiliser des outils de gestion de l'activité horticole
- Proposer une adaptation en fonction des résultats technico-économiques

RNCP14852BC08 — UCP9 : Conduire une production horticole

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 12 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- Raisonner l'itinéraire technique

- Réaliser en sécurité les travaux de l'atelier horticole
- Réagir à une situation professionnelle qui nécessite une régulation

RNCP14852BC09 — UCP10 : Réaliser en sécurité les opérations liées à l'utilisation et à la maintenance des matériels et équipements de l'exploitation horticole

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 12 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- Conduire les engins et installations de l'exploitation horticole
- Assurer l'entretien courant et le dépannage du matériel
- Réagir à une situation professionnelle qui nécessite une régulation

RNCP14852BC10 — UCARE1 : Unité capitalisable d'adaptation régionale et à l'emploi

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 12 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

L'UCARE correspond à des capacités professionnelles supplémentaires, relatives à un savoir faire particulier, permettant l'adaptation régionale ou l'adaptation à l'emploi.

RNCP14852BC11 — UCARE2 : Unité capitalisable d'adaptation régionale et à l'emploi

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 12 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

L'UCARE correspond à des capacités professionnelles supplémentaires, relatives à un savoir faire particulier, permettant l'adaptation régionale ou l'adaptation à l'emploi.

RNCP14852BC12 — UCP3 : Elaborer un projet professionnel dans le secteur horticole

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 12 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- Présenter un projet d'emploi
- Se situer dans un cadre social et réglementaire

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le titulaire de ce diplôme peut exercer ses fonctions dans des entreprises horticoles (petite et orientée sur la vente de proximité, grande et de haute technicité employant une main-d'œuvre importante ou très spécialisée approvisionnant grossistes, GMS, jardineries...) ou au sein d'organismes professionnels (station d'expérimentation, station de conditionnement...) ou territoriaux (serres des collectivités locales, espaces verts des grandes villes...)

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Agent/ouvrier hautement qualifié horticole ou pépiniériste, chef de culture, préparateur de commandes, responsable des expéditions, responsable de station, responsable de serres, second d'exploitation, responsable de production

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	1 476 €
Familles professionnelles (FAP)	A1X40 — Maraîchers et horticulteurs · tension 3/5 (Modérée) A1X42 — Viticulteurs, arboriculteurs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	107 204
Jugés difficiles à recruter	36 %
Emplois saisonniers	93 %
Familles professionnelles (FAP)	A1X40 — Maraîchers et horticulteurs A1X42 — Viticulteurs, arboriculteurs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Le jury, présidé par un fonctionnaire de catégorie A du ministère de l'agriculture, est composé paritairment :

- de membres de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles dont au moins la moitié de membres de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles publics ;
- de professionnels du secteur d'activité concerné par l'option du brevet professionnel, à parité employeurs ou responsables d'exploitation et salariés.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

Idem

ACCESSIBLE EN OUTRE-MER

Nouvelle-Calédonie, Polynésie française

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/12/2021
-------------------------------------	------------

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP1930

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP34744

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/14852/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	1
Parcours menés à terme	2
Taux d'achèvement	200 %
Période	02/2022 – 04/2022

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	21
Montant total engagé	29 396 €
Coût moyen par dossier	1 400 €
Durée moyenne	104 h
Période	08/2020 – 03/2022
France compétences	81 %
Reste à charge titulaire	19 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.